AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Elaboration d'un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies, au niveau régional

Lieu d'exécution : Guinée, Fouta Dialon Région de Mamou

Référence

N°2021 / DAO / CISV / PAGPAR / 003

2. Procédure

Appel d'offre ouverte

3. Intitulé du programme

« PROJET D'APPUI A LA GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLE DANS LE FOUTA DJALON – PAGPAR » Contrat N. 01/2021/WEFE-SENEGAL

4. Financement

Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)

5. Pouvoir adjudicateur

CISV Onlus (Comunità Impegno Servizio Volontariato Onlus), ci-après CISV Quartier scierie madina, près de la station shell, Commune Urbaine de Mamou Tél. (+224) 622 629 875/ 624 830 576/ E-mail: guinee.coord@cisvto.org/program.cisvkk@gmail.com

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Nature du marché

Le présent marché est à prix forfaitaire et non révisable. Les offres étant réputées établies conformément aux conditions économiques en vigueur à la date d'exécution du marché, les prix du marché sont fermes et non révisables.

7. Description du marché

L'objet du marché est la réalisation et la promotion d'un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies, au niveau régional à travers un processus participatif qui implique tous les acteurs concernés et les structures administratives et techniques

8. Nombre de lots et intitulés

Le présent marché est composé d'un seul lot

9. Budget maximal

200.000.000 GNF

CONDITIONS DE PARTICIPATION

10. Éligibilité et règles d'origine et de la nationalité

La participation à la présente procédure d'appel d'offres est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement

(consortium) de soumissionnaires], qui sont effectivement établis dans l'un des pays ACP, un des États membres de l'Union Européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé.

11. Nombre d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

12. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

13. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

14. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

Le 21 Janvier 2022

15. Période de mise en œuvre des tâches

Du 21 Janvier au 21 Février 2022

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que soustraitants.

<u>Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire</u> (évaluée sur la base des données fournies au point 4,5,6 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois années précédant la date limite de soumission.

- O Les experts doivent être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché :
- Pour les bureaux d'études / consortium d'experts :
 Diplôme universitaire ou équivalent (Bac +5) avec des profils correspondants à l'une des qualifications suivantes :
- Un(e) sociologue (environnementaliste) avec de solides connaissances en approche participatives, en communication et en organisation des populations
- Un (e) ingénieur (e) des eaux et forêts ayant une solide expérience en matière de gestion participative des ressources biologiques, de gestion de la dégradation des terres et de

- changement climatique
- Un(e) spécialiste en éducation environnementale ayant des compétences en bioénergies
- Un(e) ingénieur (e) agronome avec des expériences avérées en approches participatives et développement durable
- Pour les experts consultants individuels :
 - Diplôme Universitaire de troisième cycle (Bac+5) dans l'un des domaines spécifiques indiqués ci haut avec de solides connaissances en approche participatives, en communication, en développement communautaire et en gestion des ressources naturelles
- Le(s) soumissionnaire(s) a fourni des services dont le budget était au moins équivalent à celui du présent marché dans le développement rural intégré et dans la gestion environnementale et territoriale au cours des trois dernières années. Des attestations signées sont à fournir
- Le(s) soumissionnaire(s) doit avoir achevé des projets avec l'application des Méthodologies participatives dans des contextes socioculturels similaires.au cours des trois dernières années. Des attestations signées sont à fournir
- Une bonne connaissance de la préfecture de Mamou est une valeur ajoutée (de Tolo de préférence)

17. Critères d'attribution

Meilleur rapport qualité-prix.

SOUMISSION DE L'OFFRE

18. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est indiquée au point 8 des instructions aux soumissionnaires.

19. Présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission pour les procédures simplifiées, dont le format et les instructions sont fournies dans les annexes

L'offre doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie au moyen du modèle disponible dans les annexes:

Aucun autre document (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pris en considération.

20. Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, par les moyens indiqués au point 8 des instructions aux soumissionnaires, exclusivement au pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique.

21. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être établie et soumise conformément au point 9 des instructions aux soumissionnaires. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant,

l'enveloppe intérieure correspondante) devra porter la mention « Modification » ou « Retrait », selon le cas.

22. Langue de travail

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

23. Base juridique

Règlement UE n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et Instrument de Coopération au Développement (ICD)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Services à fournir

Les services requis par le pouvoir adjudicateur sont décrits dans les termes de référence. Ils sont énumérés à l'annexe I au projet de contrat,

Calendrier

	DATE	HEURE*
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	Le 8/01/2022	-
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	Le 12/01/2022	-
Date limite de soumission des offres	Le 15/01/2022	15h30
Date de clôture de l'évaluation des offres techniques	Le 17/01/2022	-
Notification de l'attribution	Le 18/01/2022	-
Signature du contrat	Le 20/01/2022	-
Date de commencement	Le 21/01/2022	-

^{*} Toutes les heures sont celles propres au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur.

2. Participation, experts et sous-traitance

La participation à la présente procédure d'appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires qui sont effectivement établis dans l'un des pays ACP, un des États membres de l'Union Européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé.

Toutes les fournitures et le matériel achetés dans le cadre de ce marché doivent avoir pour origine un ou plusieurs de ces pays éligibles. Ils peuvent provenir de tout pays lorsque leur montant ne dépasse pas cent-mille (100.000) Euros.

- a) Ne peuvent participer à la présente procédure d'appel d'offres ni être attributaires d'un marché les personnes physiques ou les entités légales qui se trouvent dans une des situations mentionnées à la section 2.4. (mesures restrictives de l'UE), à la section 2.6.10.1.1 (critères d'exclusion) ou à la section 2.6.10.1.2 (rejet d'une procédure) du **PRAG**. Si ces personnes se trouvent dans une de ces situations, leur offre sera considérée comme inadaptée ou irrégulière, selon le cas.
- b) Dans les cas énumérés à la section 2.6.10.1.1 du **PRAG**, les soumissionnaires peuvent être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale du marché conformément au règlement financier applicable. Ces informations peuvent être publiées sur le site web de la Commission, conformément au règlement financier.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

^{**} Dates provisoires

3. Contenu des offres

- Les offres, toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre le(s) soumissionnaire(s) et le pouvoir adjudicateur doivent être écrits en français.
- Les pièces justificatives et les documents imprimés fournis par le(s) soumissionnaire(s) peuvent être rédigés dans une autre langue officielle de l'UE. Aux fins de l'interprétation de l'offre, la langue de la procédure prévaudra.

Chaque offre doit comporter une offre technique et une offre financière qui doivent être soumises dans des enveloppes séparées (voir point 8). Les offres techniques et les offres financières doivent comporter chacune un original portant clairement la mention « Original » et deux (2) copies, chacune portant clairement la mention « Copie ». Le non-respect des exigences prévues aux points 4.1, 4.2 et 8 constitue une irrégularité et peut entraîner le rejet de l'offre.

4.1. Offre technique

L'offre technique doit contenir les documents suivants :

- (1) Le **formulaire de soumission de l'offre**, annexe II du présent dossier d'appel d'offres comprenant :
 - a) Une **déclaration** sur la base du modèle annexé à ce formulaire.
 - b) Le formulaire « entité légale » et les pièces justificatives :
- Pour les bureaux d'études : Les statuts et la preuve de son enregistrement dans les registres du commerce (RCCM), Quitus fiscale en cours de validité (prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du service des Impôts) ; Quitus sociale en cours de validité (une attestation de l'organisme de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable)
- Pour le consortium d'experts : copie d'acte d'engagement signés par les membres et désignant le responsable pour les groupements d'experts, Quitus sociale en cours de validité (une attestation de l'organisme de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable)
- Pour les experts consultants individuels : Quitus sociale en cours de validité (une attestation de l'organisme de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable)
 - c) Une autorisation de signature : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom du cabinet d'étude /du consortium est habilitée à le faire.
- (2) Le document intitulé « **Organisation et méthodologie**» (qui deviendra l'annexe III au contrat), qui doit être rédigé par le soumissionnaire en utilisant le modèle figurant à l'annexe III au projet de contrat.
- (3) Le document intitulé « Experts principaux» (qui deviendra l'annexe IV au contrat). Les experts principaux sont les experts dont la participation est considérée comme essentielle à la réalisation des objectifs du marché.

L'annexe au projet de contrat contient les modèles de formulaires que le soumissionnaire doit utiliser, à savoir :

- a) une liste nominative des experts principaux;
- b) le CV de chaque expert principal. Chaque CV ne devrait pas dépasser 3 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste défini dans les termes de référence. Si un CV dépasse 3 pages, seules les trois premières pages seront prises en considération. Seule l'expérience

professionnelle mentionnée dans le CV sera prise en considération par le comité d'évaluation. Les CV des experts non principaux ne sont pas nécessaires.

Les qualifications et l'expérience de chaque expert principal doivent clairement correspondre aux profils indiqués dans les termes de référence. Si un expert ne satisfait pas aux exigences minimales de chaque critère d'évaluation (qualification et compétences, expérience professionnelle générale et expérience professionnelle spécifique), il doit être rejeté. Dans un tel cas, l'offre dans son ensemble sera rejetée.

Les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants pour tous les experts principaux proposés :

- une copie des diplômes mentionnés dans leurs CV,
- une copie des attestations des employeurs, ou des copies signées de contrats de consultance ou de travail attestant de l'expérience professionnelle indiquée dans leurs CV. La recevabilité des autres documents justificatifs attestant de l'expérience professionnelle indiquée dans le CV sera laissée à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Seuls les diplômes et les expériences attestés par des pièces justificatives seront pris en considération (les déclarations établies par les experts eux-mêmes ne seront donc pas acceptées). Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture de contrat ne peut pas être utilisée comme référence.

Les experts non principaux peuvent également jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du marché. Cependant, ils ne sont pas soumis à une évaluation par le comité d'évaluation. Leurs postes et responsabilités peuvent être définis au point 6.1.1 des termes de référence figurant à l'annexe II au projet de contrat.

- 4) Preuves documentaires de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés dans l'avis de marché/les informations additionnelles au sujet de l'avis de marché
 - Copie du certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché : Diplôme universitaire ou équivalent (Bac +5) avec des profils correspondants à l'une des qualifications suivantes :
 - Un(e) sociologue (environnementaliste) avec de solides connaissances en approche participatives, en communication et en organisation des populations
 - Un (e) ingénieur (e) des eaux et forêts ayant une solide expérience en matière de gestion participative des ressources biologiques, de gestion de la dégradation des terres et de changement climatique
 - Un(e) spécialiste en éducation environnementale ayant des compétences en bioénergies
 - Un(e) ingénieur (e) agronome avec des expériences avérées en approches participatives et développement durable
 - Copies des Attestations signés des services dans le cadre des marchés dont le budget était au moins équivalent à celui du présent marché dans le développement rural intégré et dans la gestion environnementale et territoriale au cours des trois dernières années.
 - Copie des attestations signés des projets avec l'application des Méthodologies participatives dans des contextes socioculturels similaires.au cours des trois dernières années.

Si les pièces justificatives que vous présentez sont rédigées dans une langue officielle de l'Union européenne autre que celle de l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents. Les pièces justificatives et les déclarations peuvent être fournies sous forme d'originaux ou de copies. Toutefois, si vous soumettez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande.

Il est rappelé aux soumissionnaires que le fait de fournir de fausses informations dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres peut entraîner le rejet de leur offre et leur exclusion de tout marché et procédure financée par l'Union européenne.

La version électronique de l'offre technique doit être jointe à la version imprimée dans l'enveloppe distincte contenant l'offre technique. En cas de divergences entre la version électronique et la version originale imprimée de l'offre, c'est cette dernière qui prévaut.

4.2. Offre financière

L'offre financière doit être libellée en GNF ; l'offre doit alors être soumise selon le modèle pour la version «à forfait» de l'annexe VII du dossier d'appel d'offres

Il est rappelé aux soumissionnaires que le budget maximal disponible pour le présent marché, comme indiqué dans l'avis de marché, est de 200.000.000 GNF. Les paiements au titre du présent marché seront effectués dans la monnaie de l'offre.

4. Variantes

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre de base.

5. Période de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 30 jours après la date limite de soumission des offres ou jusqu'à ce qu'ils aient été informés que le marché ne leur a pas été attribué. Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires une prolongation déterminée de cette période, qui ne peut toutefois excéder 40 jours.

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit maintenir son offre pendant 30 jours supplémentaires. Cette période de 30 jours est ajoutée à la période de validité, quelle que soit la date de notification. Elle peut être prolongée lorsque le pouvoir adjudicateur doit s'adresser au panel visé à la section 2.6.10.1.1 du PRAG pour obtenir une recommandation, jusqu'à l'adoption de celle-ci.

6. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les candidats invités à soumissionner aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure.

Toute demande d'informations complémentaires doit être faite par écrit via mail à guinee.coord@cisvto.org

au plus tard 07 jours avant la date limite de soumission des offres. Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Les clarifications seront envoyées par mail au plus tard 3 jours avant la date limite de soumission des offres.

Aucune réunion d'information n'est prévue.

Aucune visite du site n'est prévue.

Aucune visite individuelle ne sera organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres

Soumission des offres

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur avant le 15/01/2022 à 15h30. Elles doivent inclure les documents demandés au point 4 ci-dessus et être:

• **SOIT** envoyées par courrier ou par service de messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à:

guinee.coord@cisvto.org

CISV Onlus

Quartier scierie madina, près de la station shell, Commune Urbaine de Mamou

SOIT remises en main propre par le participant en personne ou par un agent, directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

CISV Onlus e madina, près de la station

Quartier scierie madina, près de la station shell, Commune Urbaine de Mamou

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficience administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des candidatures ou des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

Les offres doivent être soumises sous double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées portant respectivement les mentions « Enveloppe A – offre technique » et « Enveloppe B – offre financière ». Tous les documents constitutifs de l'offre, à l'exception de l'offre financière, doivent être soumis dans l'enveloppe A (c'est-à-dire, notamment, le formulaire de soumission de l'offre, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité des experts principaux ainsi que les diverses autres déclarations).

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- a) l'adresse, indiquée ci-dessus, à laquelle les offres doivent être soumises; la référence de la procédure d'appel d'offres: N°2021 / DAO / CISV / PAGPAR / 003;
 - b) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres»
 - c) le nom du soumissionnaire.

Chaque enveloppe doit contenir une liste de son contenu. Les pages des offres technique et financière doivent être numérotées.

7. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point 8. L'enveloppe extérieure (et l'enveloppe intérieure correspondante) doit porter la mention «Modification» ou «Retrait», selon le cas.

8. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire, y compris les frais occasionnés par les entretiens avec les experts proposés.

9. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent pas exiger que leur offre leur soit renvoyée.

10. Évaluation des offres

12.1. Évaluation des offres techniques

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans la grille d'évaluation du présent dossier d'appel d'offres (annexe 8). Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution. Les critères d'attribution seront examinés selon les prescriptions contenues dans les termes de référence.

12.1.1. Entretiens

Aucun entretien n'est prévu.

12.2. Évaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des offres qui n'ont pas été éliminées lors de l'évaluation technique (c'est-à-dire celles qui ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 points). Les offres qui dépassent le budget maximal alloué au marché seront considérées comme irrecevables et éliminées.

100 points seront attribués à l'offre avec le budget le plus bas. Les autres offres seront notées proportionnellement

12.3. Choix du soumissionnaire retenu

Le meilleur rapport qualité/prix est déterminé en appliquant une pondération à la qualité technique et au prix selon un ratio de 80/100.

12.4. Confidentialité

La procédure d'évaluation est entièrement confidentielle, sous réserve de la législation du pouvoir adjudicateur en matière d'accès aux documents. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret. Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à quelque autre partie que ce soit, à l'exception du pouvoir adjudicateur, de la Commission européenne, de l'Office européen de lutte antifraude et de la Cour des comptes européenne.

11. Clauses déontologiques et code de conduite

a) Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni aucun lien spécifique équivalent avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

b) Respect des droits de l'homme ainsi que de la législation environnementale et des normes fondamentales en matière de travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme et les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les demandeurs qui se voient attribuer un marché ou une subvention respectent la législation environnementale, notamment les accords multilatéraux en matière environnementale, ainsi que les normes fondamentales en matière de travail applicables, telles que définies dans les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire et sur l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels et harcèlement:

La Commission européenne applique une politique de «tolérance zéro» en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Sont interdits les violences physiques ou châtiments corporels, les menaces de violences physiques, les abus ou l'exploitation sexuels, le harcèlement et les violences verbales, ainsi que toutes les autres formes d'intimidations.

c) Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des lois, règlements et codes de conduite applicables en matière de lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement d'un projet si des pratiques de corruption, de quelque nature qu'elles soient, sont découvertes à n'importe quel stade de la procédure d'attribution ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à la situation. Aux fins de la présente disposition, on entend par «pratique de corruption» toute offre de paiement illicite, de présent, de gratification ou de commission à quelque personne que ce soit à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

d) Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout contrat résilié dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du marché ou son exécution aura donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un marché conclu en bonne et due forme faisant référence au marché principal, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une entreprise qui a toutes les apparences d'une société de façade.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires dans le cadre de projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.

e) Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution a été entachée d'un manquement aux obligations,

d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'un manquement aux obligations, des irrégularités ou des fraudes sont découverts après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

14. Signature du (des) contrat(s)

14.1. Notification de l'attribution

L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue.

Il devra alors confirmer la disponibilité ou l'indisponibilité des experts principaux dans un délai de cinq jours suivant la date de la notification de l'attribution.

En cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs experts principaux, l'attributaire pourra proposer des remplaçants. Les propositions de remplacement d'experts principaux devront être dûment justifiées. Toutefois, leur acceptation n'est pas limitée à des cas spécifiques. Plusieurs remplaçants peuvent être proposés mais toutes les propositions de remplacement doivent être faites dans un délai de 2 jours suivant la date de la notification de l'attribution. Les experts principaux proposés en remplacement ne peuvent pas avoir été proposés par un autre soumissionnaire dans le cadre du même appel d'offres.

La note totale obtenue par le remplaçant doit être au moins aussi élevée que celle de l'expert principal proposé dans l'offre. Par ailleurs, le remplaçant doit remplir les exigences minimales requises pour chaque critère d'évaluation.

Si aucun remplaçant n'est proposé dans le délai prescrit de 2 jours, si les remplaçants proposés ne possèdent pas les qualifications suffisantes ou si la proposition de remplacement modifie les conditions d'attribution applicables à l'appel d'offres, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché au soumissionnaire qui a remis la deuxième meilleure offre conforme sur le plan technique (en lui donnant également la possibilité de remplacer les experts principaux dans les mêmes conditions).

Si le pouvoir adjudicateur apprend qu'un soumissionnaire a confirmé la disponibilité d'un expert principal et signé le contrat tout en dissimulant intentionnellement l'indisponibilité de l'expert en question à partir de la date de début de la mission indiquée dans le dossier d'appel d'offres, il peut décider d'annuler le marché sur la base de l'article 36.2(m) des conditions générales.

Il est rappelé que le soumissionnaire/contractant peut également se voir infliger des sanctions administratives et financières, tel que prévu à l'article 10.2 des conditions générales des marchés de services, pouvant aller jusqu'à son exclusion d'autres marchés financés par l'Union européenne.

14.2. Signature du (des) contrat(s)

L'attributaire doit signer, dater et renvoyer le contrat au pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 jours à compter de la réception du contrat déjà signé par ce dernier.

Le non-respect de cette obligation par l'attributaire peut entraîner l'annulation de la décision d'attribution du marché. Dans pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d'appel d'offres.

En même temps qu'il enverra la notification à l'attributaire, le pouvoir adjudicateur informera les autres soumissionnaires, par voie électronique ou par lettre type, que leur offre n'a pas été retenue et leur communiquera les points faibles de leur offre au moyen d'un tableau comparatif reprenant les notes qu'ils ont obtenues et les notes obtenues par l'offre retenue. Le pouvoir adjudicateur informera le soumissionnaire dont l'offre est classée en deuxième position que l'attribution du marché a été notifiée à l'attributaire, en lui précisant toutefois qu'il est possible qu'il reçoive une notification d'attribution dans le cas où le soumissionnaire dont l'offre est classée en première position ne serait pas en mesure de signer le contrat. La validité de l'offre classée en deuxième position sera donc maintenue. Le soumissionnaire dont l'offre est classée en deuxième position peut refuser que le

marché lui soit attribué si, lorsqu'il reçoit la notification d'attribution, la période de validité de 90 jours de son offre est dépassée.

En même temps, le pouvoir adjudicateur informera également les autres soumissionnaires non retenus du résultat de la procédure de passation de marché et du fait que la validité de leur offre ne sera pas maintenue.

15. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation de la procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Si l'appel d'offres est annulé avant l'ouverture des enveloppes extérieures contenant les offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

L'annulation peut, par exemple, intervenir dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponses;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché;
- lorsque toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- lorsqu'il y a eu une violation des obligations, des irrégularités ou des fraudes dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale;
- lorsque l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, quelle que soit leur nature (y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner) et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité d'un préjudice résultant de l'annulation de la procédure. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

16. Voies de recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent déposer plainte. Voir la section 2.12 du PRAG.

17. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel relatives au présent appel d'offres par le pouvoir adjudicateur a lieu conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

Le traitement de donnés de votre réponse à l'appel d'offres (telles que des noms, des coordonnées et des CV) elles ne seront traitées qu'aux fins du suivi de la procédure de passation de marché et de l'exécution du marché par la Commission, pour que cette dernière puisse se conformer à ses obligations au titre du cadre législatif applicable et de la convention de financement conclue entre l'UE et le pays partenaire, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organismes chargés d'effectuer des tâches de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union.

Des informations détaillées concernant le traitement de vos données à caractère personnel par la Commission sont disponibles dans la déclaration de confidentialité :

Http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A

18. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, s'ils sont des entités légales, les personnes ayant sur eux un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom s'il s'agit d'une personne physique, adresse/siège social, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, s'il s'agit d'une entité légale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités concernées dans le cadre de l'attribution ou l'exécution d'un marché public.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la déclaration de confidentialité disponible à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect fr.cfm.

ANNEXE I: TERMES DE RÉFÉRENCE

1.	INF	ORMATIONS GÉNÉRALES	16			
2.	OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS					
	2.1.	Objectif général	17			
	2.2.	Objectif(s) spécifique(s)	17			
	2.3.	Produits attendus de la part du contractant	17			
3.	CHA	AMP D'INTERVENTION	17			
	3.1.	Généralités	17			
	3.2.	Activités spécifiques	18			
	3.3.	Gestion du projet	18			
4.	LOC	GISTIQUE ET CALENDRIER	19			
	4.1.	Lieu d'exécution	19			
	4.2.	Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches	19			
5.	EXI	GENCES	19			
	5.1.	Bureaux	19			
	5.2.	Moyens à mettre à disposition par le contractant	19			
6.	RAF	PPORTS	20			
	6.1.	Exigences en matière de rapports	20			
	6.2.	Présentation et approbation des rapports	20			

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis plusieurs année la Guinée souffre des perturbations du régime climatique et doit faire face à la précarité des conditions de vie du monde rural, fondés sur un secteur primaire encore principalement tributaire des pluies

Le Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources naturelles dans le Fouta-Djalon en abrégée PAGPAR-01/2021 WEFE SN a été présenté par l'ONG CISV dans le cadre de l'Appel à projet « Appui à la gestion des ressources en eau et du nexus eau- énergie -agriculture dans le bassin du fleuve Sénégal (WEFE-Sénégal) », mis en œuvre par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (CCR) et AICS

Le projet aborde les principales contraintes de la Guinée en général et de la région de Mamou en particulier, par rapport aux questions clés liées à la dégradation environnementale et à la gestion des ressources en eau dans le bassin.

L'Objectif Général du projet est « Renforcer l'engagement des populations du sous bassin versant du fleuve Bafing dans la gestion durable des ressources naturelles ». Afin d'obtenir ces impacts à moyen/long terme, le projet s'est fixé l'Objectif spécifique suivante : « Améliorer la protection des ressources en eau, des sols et de l'environnement dans le Fouta Djalon plus particulièrement dans la CR de Tolo».

Afin de le poursuivre, le projet se focalise sur le renforcement des compétences au niveau local pour une gestion durable des ressources naturelles et sur l'amélioration de la protection des ressources en eau, des sols et de l'environnement dans les zones d'intervention. En abordant le problème de la dégradation de l'environnement et de la gestion des ressources en eau dans le bassin, l'Action vise à apporter une contribution significative qui veut concilier le respect de l'environnement et le développement sociale afin de permettre un développement économique et humain durable pour les couches les plus défavorisées de la population. Tous les 3 secteurs spécifiques indiqués dans les lignes directrices sont abordés par le programme, en particulier : la gestion des ressources naturelles réalisée à travers la formation et la sensibilisation de la population, la réalisation des ouvrages de protection et la promotion d'activité de reboisement. Le secteur énergie sera pris en charge à travers la diffusion des dispositifs permettant la réduction de la consommation du bois de chauffe au niveau des ménages. La réhabilitation des forages, la formation des artisans réparateurs et l'appui pour l'aménagement de périmètre maraicher s'inscrivent dans le secteur de l'agriculture et irrigation.

Ces approches porteront d'une part à une majeure implication de la population et à une meilleure gestion des ressources naturelles, et de l'autre à une plus grande disponibilité d'eau pour la population.

OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS

Objectif général

L'objectif général à la réalisation duquel cette action participe est le suivant:

Élaborer et promouvoir d'un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies, au niveau régional à travers un processus participatif qui implique tous les acteurs concernés et les structures administratives et techniques

• Accompagner le cadre de concertation dans l'élaboration d'un plan pour la gestion et l'utilisation des bioénergies qui sera promue soit à niveau local que à niveau régional

- Rédiger le plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies
- Formuler des recommandations pour la pérennisation du plan régional

Objectif(s) spécifique(s)

Les objectifs spécifiques du présent marché sont les suivants :

• Accompagner le cadre de concertation dans l'élaboration d'un plan pour la gestion et l'utilisation des bioénergies qui sera promue soit à niveau local que à niveau régional

Produits attendus de la part du contractant

Les produits attendus du présent marché sont les suivants :

- Un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies
- Un rapport d'activité comprenant des recommandations pour la pérennisation du plan local des bioénergies

CHAMP D'INTERVENTION

Généralités

Description de la mission

La réalisation et la promotion d'un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies, au niveau régional à travers un processus participatif qui implique tous les acteurs concernés et les structures administratives et techniques

Zone géographique à couvrir

Région de Mamou

Groupes cibles

- L'Association Locale pour la Conservation de la Nature, A.L.C.N. BAFING a été créé en 2016 à Morondè, composée de 41 membres dont 15 femmes, a été mise en place grâce à l'appui de l'ONG Guinée Ecologie dans le cadre de la protection des chimpanzés. A.L.C.N BAFING a pour prérogative l'assistance aux services techniques dans la protection de la faune et la flore à travers des sensibilisations et des contrôles/orientations sur les feux précoces, l'incinération, le pare-feu, les défriches, le reboisement et la surveillance des chimpanzés. Elle est évoluée surtout dans le secteur de la production de pépinières pour le reboisement et la production d'arbres locales (tek, cacia) et d'arbres fruitiers.
- L'Association des planteurs de Tolo composée de 48 membres dont 2 femmes, fut constituée en 2008 sous l'initiative du chef de cantonnement forestier. A ce jour cette association compte à son actif 57 ha de forêt classée, à travers des plantations individuelles allant de 0,5 ha à 5 ha par membre ; Cette association a bénéficié de l'appui du PNUD à travers le projet BERCABARA qui a facilité l'implantation des forêts, l'achat de plants et les formations des pépiniéristes.
- Le Comité de gestion du sous bassin versant du Bafing est une organisation intercommunautaire entre Tolo -Bouliwel Porédakar, composée de 17 membres dont 9 membres de bureau appartiennent aux 3 communauté Rurale; mise en place en 2012 par le Projet de Gestion Communautaire des Terres exécuté par le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoise dans sa phase II qui suite à l'aménagement d'une plaine de 11 ha sur le tronçon Tolo-Bouliwel-Porédakar pour libérer les parties sensibles du Bafing. Le comité

fut créé pour la gestion de l'eau et la répartition des terres afin d'éviter les conflits inter communautaires.

- Le **Groupements Maraicheres de Tolo**: Fadighou, composé de 45 personnes dont 20 femmes 25 hommes; Allah Walli Bafing, composé de 40 personnes dont 17 femmes et 23 hommes; l'Association des Jeunes Unis de Tolo AJUDT composée de 32 personnes dont 12 femmes et 20 hommes et Nafaya composé de 42 Femmes.
- La Direction Régionale de l'Environnement des Eaux et Forêt de Mamou
- La Direction Régionale de l'Agriculture de Mamou
- La Direction Préfectorale de l'Environnement des Eaux et Forêt de Mamou
- La Direction Préfectorale de l'Agriculture
- La Direction Préfectorale des Micro Réalisations
- La Sous-préfecture de Tolo
- La Mairie de Tolo
- La Direction Régionale de l'Ecole Nationale de l'Agriculture et l'Elevage de Mamou
- Les **Présidents** des 5 districts de Tolo
- Les Participants aux Cadres de Concertations institués par le Projet
- Les **5 Groupes de Femmes** chargées de la confection des Foyers améliorées

Activités spécifiques

Réalisation à travers un processus participatif un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies qui vise d'un coté à réaliser une cartographie des sources de production et à la mise en sécurité des plantations agroforestières, de l'autre coté à optimiser la production et la gestion de l'eau en termes de techniques productives (optimisation quantitative) et de réduction des gaspillages (optimisation qualitative). Une attention particulière devra être confiée à l'intégration de l'aspect genre dans la réalisation du plan et à l'implication de toutes les parties prenantes

La diagnostique participatif réalisée au cours du projet et les résultats de l'Etude de Faisabilité et Planification réalisé par le projet WEFE-Sénégal en 2020 seront la base des donnés nécessaire pour réaliser le plan.

Le consultant proposera sa méthodologie pour l'atteinte des objectifs.

Gestion du projet

Organe responsable

CISV

Structure de gestion

Le consultant sélectionné travaillera en collaboration avec l'équipe CISV pour la réalisation et la restitution du travail demandé, en suivant un calendrier élaboré de commun accord au début de la mission

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Lieu d'exécution

Région de Mamou

Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au 21/01/2022, et la période d'exécution du marché sera de <1> mois à partir de cette date. Veuillez-vous reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de commencement et la période d'exécution effectives.

EXIGENCES

Bureaux

Le contractant doit mettre un bureau à la disposition de chaque expert travaillant dans le cadre du marché.

Moyens à mettre à disposition par le contractant

Le contractant doit veiller à ce que les experts disposent du soutien logistique et des contacts nécessaires.

La suivante documentation nécessaire à la bonne exécution du marché sera fournie :

- Document du projet
- Etude de Faisabilité et Planification réalisé par le projet WEFE-Sénégal en 2020
- Rapport Diagnostique communautaire participatif

RAPPORTS

Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et copies :

- **Projet de rapport final** Ce rapport sera soumis au plus tard 2 jours la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- Rapport final répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 4 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause sur le plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies et des recommandations pour sa pérennisation. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

Annexe II: - FORMULAIRE DE SOUMISSION

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE POUR UN MARCHÉ DE SERVICES

Référence de publication : N°2021 / DAO / CISV / PAGPAR / 003

Intitulé du marché : Elaboration d'un plan local pour la gestion et l'utilisation des bioénergies, au niveau régional

Lieu, le/2021

A: CISV Onlus

OFFRE SOUMISE PAR [IDENTITE DU SOUMISSIONNAIRE]

	Nom(s) de l'entité ou des entités juridique(s) soumettant la présente candidature	Nationalité
Chef de file		
Membre		

Etc.	

2 PERSONNE DE CONTACT (POUR LA PRESENTE OFFRE)

Nom	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Adresse électronique	

4 PERSONNEL

Prière d'indiquer les renseignements suivants pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours.

Effectifs annuels		Avant-dernier exercice écoulé		Exercice écoulé		Exercice en cours		e période
	Total général	Domaine s pertinent s	Total général	Domaine s pertinent s	Total général	Domaine s pertinent s	Total général	Domaines pertinent s
Personnel permanent								
Autre personnel								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total	%	%	%	%	%	%	%	%

5 DOMAINES DE SPECIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines de spécialisation pertinents en rapport avec

le présent marché de chaque entité juridique soumettant la présente candidature, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez (🗸) alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. 10 domaines au maximum.

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc.				

6 EXPÉRIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 exercices écoulés par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite candidature. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder 15 pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximu m 15)	Intitulé du projet							
Nom de l'entité juridique	Pay s	Montan t total du projet (en euros)	Part obtenue par l'entité juridiqu e (%)	Quantité de personne l fournie	Nom du clien t	Source du financemen t	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortiu m
				•••			•••	•••
Description détaillée du projet					Nature et po	rtée des serv	ices fournis	

7 DÉCLARATIONS

Dans le cadre de son offre, chaque entité juridique recensée au point 1 du présent formulaire d'offre, notamment chaque membre d'un consortium, est tenue de soumettre une déclaration signée conformément au modèle annexé prévu à cet effet. La déclaration soumise peut être l'original ou une copie. Si des copies sont soumises, les originaux devront être expédiés si le pouvoir adjudicateur le demande.

De plus, chaque entité juridique recensée au point 1 du présent formulaire d'offre, notamment chaque membre d'un consortium, et chaque entité fournissant des capacités (le cas échéant), est tenue de soumettre une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection signée (formulaire A14 disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A).

8 DÉCLARATION

Je soussigné(e), signataire autorisé du soumissionnaire précité (y compris de l'ensemble des membres du consortium éventuel), déclare par la présente avoir examiné et accepté sans réserve ni restriction l'ensemble du dossier relatif à l'appel d'offres visé ci-dessus. Nous proposons de fournir les services demandés dans le dossier d'appel d'offres sur la base des documents suivants, comprenant notre offre technique et notre offre financière qui est soumise dans une enveloppe distincte et scellée:

- □ Organisation & Méthodologie
- ☐ Experts principaux (comprenant la liste des experts principaux et leur CV)
- □ Déclarations du soumissionnaire (deux de la part de chacun des membres du consortium, le cas échéant)
- □ Fiche d'entité légale complétée (ou le numéro d'entité légale attribué ou une copie de la fiche d'entité légale fournie au pouvoir adjudicateur à une autre occasion, sauf si un changement est intervenu entretemps dans le statut juridique)
- un document officiel (statuts, mandat, déclaration notariée, etc.) établissant que la personne qui signe pour le compte de la compagnie/de l'entreprise commune/du consortium est dûment autorisée à le faire.
- Pièces justificatives ou déclarations requises par la législation du pays d'établissement effectif (pour chacune des entreprises dans le cadre d'un consortium) prouvant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues à la section 2.6.10.1 du Guide pratique. Pour les bureaux d'études : Les statuts et la preuve de son enregistrement dans les registres du commerce (RCCM), Quitus fiscale en cours de validité (prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du service des Impôts) ; Quitus sociale en cours de validité (une attestation de l'organisme de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable) ; Pour le consortium d'experts : copie d'acte d'engagement signés par les membres et désignant le responsable pour les groupements d'experts. Ces preuves, documents ou déclarations doivent porter une date qui ne peut être antérieure à plus d'un an à la date de soumission de l'offre. En outre, une déclaration devra être remise indiquant que la situation décrite dans ces documents n'a pas changé depuis.
- □ Preuves justifiant la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection prévus dans l'avis de marché.

La présente offre est sujette à acceptation avant l'expiration de la période de validité précisée au point 6 des Instructions aux soumissionnaires.

Nous sommes conscients du fait que notre offre peut être rejetée si nous proposons les services des experts principaux impliqués dans la préparation du présent projet ou engageons lesdites personnes comme conseillers pour élaborer notre offre, de même que nous pouvons être exclus de toute autre procédure d'appel d'offres et d'attribution de marché financée par l'UE/le FED.

Nous sommes pleinement conscients du fait que, dans l'éventualité d'un consortium, la composition de celuici ne saurait être modifiée au cours de la procédure d'appel d'offres, sans approbation écrite préalable du pouvoir adjudicateur. Nous savons également que les membres du consortium seront solidairement et conjointement responsables vis-à-vis du pouvoir adjudicateur en ce qui concerne la participation à la procédure d'appel d'offres susmentionnée et pour tout marché qui nous serait attribué dans le cadre de cette procédure.

Nous sommes pleinement conscients du fait que les entités aux capacités desquelles nous avons recours en ce qui concerne les critères économiques et financiers deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Signé au nom du soumissionnaire

Nom	
Signature	
Date	

Votre réf.: N°2021 / DAO / CISV / PAGPAR / 003

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

<Madame/Monsieur>.

Suite à notre soumission pour le marché en référence nous (Nom(s)/raison sociale de l'entité ou des entités juridique(s))................................ déclarons par la présente que:

- nous acceptons de nous conformer aux clauses déontologiques stipulées au point 13 des Instructions aux soumissionnaires, nous n'avons pas été impliqués dans l'élaboration du projet correspondant au présent appel d'offres sauf à apporter la preuve que l'implication dans les étapes précédant l'appel d'offres ne constitue pas une concurrence déloyale, et nous affirmons qu'il n'existe pas d'intérêts à caractère professionnel contradictoires ni de lien quelconque à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure, ni de comportement susceptible de fausser la concurrence au moment de la soumission de la présente offre conformément à la section 2.5.5. du Guide pratique;
- Nous n'avons fait figurer dans le formulaire de soumission que les informations relatives aux ressources et à l'expérience de (notre entité juridique/notre entité juridique et des entités pour lesquelles nous joignons un engagement écrit);
- nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur si l'une des situations décrites ci-dessus se produisait durant l'exécution des tâches;
- nous savons pertinemment et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1.1 du guide pratique ou si les déclarations faites ou informations communiquées s'avèrent fausses, elles s'exposent à être exclues de cette procédure et peuvent faire l'objet de sanctions administratives sous forme de l'exclusion et de pénalités financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché octroyé et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission conformément au règlement financier applicable;
- nous sommes conscients du fait que pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Nous comprenons que notre offre et l'expert peuvent être exclus si nous proposons le même expert principal qu'un autre soumissionnaire et qui pourrait être indisponible aux dates requises pour travailler en application du présent marché.

Nous comprenons que si nous échouons à répondre dans les délais impartis après la réception de la notification d'attribution du marché, ou si l'information que nous fournissons est fausse, l'attribution peut être considérée comme nulle et non avenue

comme nulle et non avenue.		
Nom et prénoms	Date	Signature

Annexe III - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection

[Le][La] soussigné[e] [nom du signataire du présent formulaire]:

(uniquement pour les personnes physiques) se représentant [lui][elle]-même	(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de	Dénomination officielle complète:
passeport:	Forme juridique officielle:
	Numéro d'enregistrement légal:
(«la personne»)	Adresse officielle complète:
	N° d'immatriculation à la TVA:
	(«la personne»)

I – Situations d'exclusion concernant la personne

1	déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
a)	elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par les législations ou réglementations nationales ou de l'Union;		
b)	il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable;		
c)	il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
	i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention;		
	ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence;		
	iii) violation de droits de propriété intellectuelle;		

	iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution;	
	v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	
d)	il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:	
	i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995;	
	ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ainsi que la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables;	
	iii) les comportements liés à une organisation criminelle tels que visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil;	
	iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil;	
	v) les infractions terroristes ou les infractions liées aux activités terroristes au sens respectivement de l'article 1 ^{er} et de l'article 3 de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil, ou l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction telles qu'elles sont visées à l'article 4 de ladite décision;	
	vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	
e)	elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes;	
f)	il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	
g)	il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement;	
h)	(uniquement pour les personnes morales) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g).	
i)	pour les situations visées aux points c) à h) ci-dessus, la personne tombe sous le coup: i. de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen une fois qu'il aura été créé, la Cour des comptes, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE;	
	 ii. de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle; iii. de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE; iv. d'informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union; 	

v. de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le dome de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence; ou	nt la L		
vi. de décisions d'exclusion prises par un ordonnateur d'une institution de l'UE, organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE.	_		
II — Situations d'exclusion concernant les personnes physiques o le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égar morale et les bénéficiaires effectifs <u>Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux auto</u>	d de	la per	-
2) déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l'article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	Sans objet
Situation visée au point c) ci-dessus (faute professionnelle grave)			
Situation visée au point d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)			
Situation visée au point e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)			
Situation visée au point f) ci-dessus (irrégularité)			
Situation visée au point g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)			
Situation visée au point h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)			
Situation visée au point i) ci-dessus			
III – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques répondent indéfiniment des dettes de la personne morale	s ou 1	morale	es qui
3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes [dans l'affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente	OUI	NON	Sans objet

ou des cotisations de sécurité sociale)	<u> </u>	
Situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)		
Situation visée au point a) ci-dessus (faillite)		
déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), avec une brève explication]:		

4) déclare que la personne susmentionnée:	OUI	NON
a participé précédemment à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.		

V – Mesures correctrices

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne doit indiquer les mesures qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, démontrant ainsi sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point d) de la présente déclaration.

VI – Justificatifs sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs.

VII - Critères de sélection

1	déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus par les documents de l'appel d'offres, à savoir:	OUI	NON	Sans objet
a)	elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section 15.c de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires;			
b)	elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section 15a de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires;			
c)	elle remplit les critères techniques et professionnels applicables, mentionnés à la section 15.b de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires.			

2)	si la personne susmentionnée est soumis dans le cas d'un consortium, déclare qu	_	OUI	NON	Sans objet	
d)	le soumissionnaire (y compris tous les me consortium et les sous-traitants, le cas échéant sélection pour lesquels il sera procédé à une ér au dossier d'appel d'offres.) respecte l'ensemble des critères de				
la si La p adm	ersonne susmentionnée doit immédiatemen tuation déclarée. ersonne susmentionnée est susceptible d'êt inistratives (exclusion ou sanction financi ue de fausses informations ont été fournies	re rejetée de la présente procédure ière) s'il est établi que de fausses	et est po déclara	assible d	e sanct	ions
Non	et prénoms	Date	S	ignature		

Annexe

- Quitus fiscale en cours de validité (prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du service des Impôts) ;
- Quitus sociale en cours de validité (une attestation de l'organisme de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable)

Pour le consortium d'experts :

- copie d'acte d'engagement signés par les membres et désignant le responsable pour les groupements d'experts

Annexe IV- FICHE IDENTITE' LEGALE



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	
NOM COMMERCIAL	
(si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE	A BUT LUCRATIF
D'ORGANISATION ②	SANS BUT LUCRATIF ONG ② OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRI	E PRINCIPAL ③
NUMÉRO DE REGISTRI (le cas échéant)	ESECONDAIRE
LIEU DE L'ENREGISTRE	MENT PRINCIPAL VILLE
	PAYS
DATE DE L'ENREGISTR	EMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU	
SIÈGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOÎTE POSTALE VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉ	SENTANT AUTORISÉ

- ① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.
- ② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.
- 3 Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

Annexe V: Organisation et méthodologie

À remplir par le soumissionnaire

Veuillez fournir les informations suivantes :

Justification

- 1. Observations éventuelles sur les termes de référence, importantes pour la bonne exécution des activités, en particulier en ce qui concerne les objectifs/résultats (produits, réalisations, impact), montrant le degré de compréhension du marché. Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs du marché et des résultats escomptés.
- 2. Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution du marché.

Stratégie

- 3. Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché
- 4. Liste des missions proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs du marché
- 5. Participation et produits

Moyens d'appui

6. Description des moyens d'appui («back-stopping») qui seront mis à la disposition de l'équipe d'experts par le contractant pendant l'exécution du marché. Le rôle de la fonction d'appui sera évalué et doit être clairement expliqué dans le document intitulé «Organisation et méthodologie», y compris la liste des membres du personnel et leur nombre, la capacité du personnel permanent intervenant régulièrement en tant qu'expert sur des projets similaires, l'expertise fournie dans la région/le pays d'origine et dans les pays partenaires, la structure organisationnelle ou autre supposée assurer cette fonction, ainsi que les systèmes de contrôle de la qualité disponibles, et les méthodes et outils d'excellence pour la capitalisation du savoir, disponibles parmi les différents membres du consortium.

Participation de tous les membres du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités

- 7. Si une offre est soumise par un consortium, description de la participation de chaque membre du consortium ainsi que de la répartition et de l'interaction des missions et des responsabilités entre les membres. L'implication de tous les membres du consortium sera en outre considérée comme une valeur ajoutée lors de l'évaluation de l'offre. Si l'offre est soumise par une seule entreprise, le total des points disponibles dans cette rubrique de la grille d'évaluation sera alloué.
- 8. Si le soumissionnaire s'est appuyé sur la capacité d'autres entités pour remplir les critères techniques et professionnels, la preuve de l'engagement écrit, fourni par ces entités, à exécuter les services pour lesquels leurs capacités techniques et professionnelles sont requises doit être fournie.
- 9. Si le soumissionnaire s'est appuyé sur la capacité d'autres entités pour remplir les critères économiques et financiers, la preuve de l'engagement écrit fourni par ces entités aux fins d'établir leur responsabilité conjointe pour l'exécution du marché doit être fournie.

Calendrier des activités

- 10. Calendrier, chronologie et durée des missions proposées, en tenant compte du temps de trajet.
- 11. Identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution du marché, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports, en particulier dans ceux prévus dans les termes de référence.
- 12. Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un programme de travail envisageant les ressources à mobiliser.

Annexe 6 – Experts principaux

Nom de l'expert	Rôle proposé dans le projet	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Expérience dans le pays partenaire	Langues et niveau de maîtrise de A1 (débutant) à C2 (expérimenté)*

<i>•</i> '•	1111	 	 JUN	\ /I	\ /	 V II.

(Maximum 3 pages + 3 pages d'annexes)

Position proposée dans le contrat:

- 1. Nom de famille:
- 2. Prénom:
- 3. Date et lieu de naissance:
- 4. Nationalité:
- 5. État civil:

Adresse (téléphone/fax/e-mail):

6. Niveau d'études: résumé de la formation formelle avec noms des institutions de formation, dates et diplômes.

Établissements:	
Date:	
De (mois/année)	
à (mois/année)	
Diplôme ou qualification:	

- 7. Compétences linguistiques
- 8. Appartenance à une organisation professionnelle:
- 9. Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.):
- 10. Fonction actuelle:
- 11. Années d'expérience professionnelle:
- 12. Qualifications principales:
- 13. Expérience professionnelle: : une liste de tous les postes tenus avec dates, employeurs, titres des postes et lieux, concernant l'expérience au cours des cinq dernières années, types d'activités exécutées et référence du maître d'ouvrage le cas échéant, indiquer depuis quand l'expert proposé est dans l'entreprise

Date: de (mois/année) à (mois/année)	
Lieu	
Société/Organisation	
Fonction	
Description du poste	

15.	Références:
Signatu	ıre
(person	nne(s) autorisée(s) à signer au nom du soumissionnaire)

Date.				
Daic.	 	 	 	

Annexe 7: Proposition Financière

Driv	forfaitaira	•	ECA
Prix	tortaitaire		. PCtA

Remarque : le prix n'inclut pas la TVA/les impôts indirects. Seul le prix hors TVA/impôts indirects est pris en considération pour l'évaluation financière. Le montant de la TVA/des impôts indirects, si applicable, doit être indiqué séparément.

Nom du soumissionnaire:

Annexe 8 : Grille d'évaluation

	Maximum
Organisation et méthodologie	
Cohérence de la proposition en termes de :	10
Conception du projet, définition et détails de la méthodologie	
Niveau qualitatif de l'analyse du contexte local, des risques et des conditions externes qui puissent influencer le résultat	10
Implication des parties prenantes	10
Intégration de l'aspect genre dans l'impact général de la proposition et évaluation de son incidence sur les activités proposées	10
Précision et consistance du plan opérationnel	10
(chronogramme)	
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	50
Expérience dans le développement rural intégré et dans la gestion environnementale et territoriale	20
Expérience dans la Méthodologies participatives	20
Expérience dans contexte socioculturelles similaires	5
Connaissance de la préfecture de Mamou	5
Note totale pour les experts	50
Note totale globale	100
Proposition economique	100 points seront attribués à l'offre avec le budget le plus bas. Les autres offres seront notées proportionnellement.

Atouts	
Faiblesses	

NB: Seules les offres ayant un score moyen d'au moins 75 points feront l'objet d'une évaluation financière.

Annexe 9 : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité

Référence de publication : N°2021 / DAO / CISV / PAGPAR / 003

Je soussigné, déclare marquer mon accord pour participer exclusivement avec le soumissionnaire < nom du soumissionnaire > à la procédure d'appel d'offres de service précitée. Cela implique que je ne serai pas proposé comme expert remplaçant dans cette procédure d'appel d'offres. Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler durant la ou les période(s) prévue(s) pour la fonction pour laquelle mon CV a été présenté dans la perspective où la présente offre serait retenue, à savoir :

du:	au	Disponibilité
du 21 janvier	21 février	Temps partiel

Je confirme que je n'ai aucun engagement confirmé comme expert principal, à ou toute autre activité incompatible en termes de capacité ou de planning avec les engagements repris ci-dessus

Par la présente déclaration, je reconnais que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature en tant qu'expert auprès de tout autre soumissionnaire remettant une offre dans le cadre de la présente procédure. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte, je serai exclu de la présente procédure d'appel d'offres, que les offres seront rejetées et que je peux également être exclu des autres procédures d'appel d'offres et contrats financés par [l'UE/le FED].

De plus, je déclare que je ne me trouve pas en situation de conflit d'intérêt ou d'indisponibilité et m'engage à informer le(s) soumissionnaire(s) de tout changement dans ma situation.

Je reconnais que je n'ai pas de relations contractuelles avec le pouvoir adjudicateur et qu'en cas de contentieux relatif au contrat conclu avec le consultant, je devrais m'adresser à lui ou aux juridictions compétentes.

Nom	
Signature	
Date	